Informations de base

2019/2103(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: entreprise commune IMI 2 **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	LEGUTKO Ryszard Antoni (ECR)	19/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive PIEPER Markus (EPP) GRAPINI Maria (S&D) DLABAJOVÁ Martina (Renew) RIVASI Michèle (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0046/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0075/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2103(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00767

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.841	18/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE645.086	30/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0046/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0075/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05763/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2019)0316		

Document de base non législatif		27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1852 JO L 417 11.12.2020, p. 0050

Décharge 2018: entreprise commune IMI 2

2019/2103(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (IMI2) sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes a estimé que les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de ses opérations, le Parlement a adopté par 633 voix pour, 22 contre et 38 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Généralités

La contribution maximale apportée par l'Union à l'entreprise commune IMI2 s'élève à 1.638.000.000 EUR pour 10 ans, à imputer au budget affecté à Horizon 2020. Les membres autres que la Commission doivent contribuer aux frais d'exploitation à hauteur de 50 % et devraient participer aux frais de fonctionnement par des contributions, en espèces ou en nature, égales à la contribution financière de l'Union.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a pris note de l'opinion sans réserve de la Cour sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'entreprise commune IMI 2 relatifs à l'exercice 2018, qui sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le budget définitif pour 2018 s'élevait à 275.600.000 EUR en crédits d'engagement et à 235.900.000 EUR en crédits de paiement. Le Parlement a noté avec satisfaction qu'en 2018, les taux d'utilisation de l'entreprise commune IMI pour les paiements.

Les crédits pour les projets du septième programme-cadre se sont élevés à 88 %, ce qui constitue une amélioration par rapport à la période précédente, où les taux d'utilisation sont restés inférieurs à 75 % pendant quatre années consécutives.

En 2018, trois amendements budgétaires ont été adoptés par le comité directeur de l'entreprise commune IMI2. En dépit de ces mesures correctives, des faiblesses subsistent en ce qui concerne la planification et le suivi des besoins en nouveaux crédits de paiement.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les performances, le personnel, le recrutement et les systèmes de contrôle interne.

Elle e relevé en particulier ce qui suit :

- 2018 était la première année où l'entreprise commune IMI2 a fait rapport sur les indicateurs clés de performance révisés dans son rapport annuel d'activité (RAA) de 2018. Cette étape s'est révélée être un outil de suivi efficace qui a permis d'augmenter le niveau de transparence concernant les réalisations de l'entreprise commune IMI2 et a ainsi suscité l'intérêt des membres de la société civile;

- l'entreprise commune IMI2 a signé un total de 20 nouvelles conventions de subvention en 2018, ce qui porte le portefeuille total de projets à 119 (59 projets de l'entreprise commune IMI + 60 projets de l'entreprise commune IMI2);

- le lancement réussi d'EBOVAC3 en 2018, qui vise à réaliser des essais cliniques sur des enfants en Sierra Leone et en Guinée. Il est suggéré que l'entreprise commune envisage de revoir le nombre de projets financés à l'avenir afin de se concentrer sur un nombre plus restreint de projets plus importants et bien financés, ce qui clarifierait le domaine d'action de l'entreprise commune IMI2 et permettrait au grand public de mieux comprendre ses avantages;

- une politique de communication proactive devrait être menée en diffusant les résultats de ses recherches auprès du public, par exemple par le biais des médias sociaux ou d'autres médias, ce qui sensibiliserait le public à l'impact du soutien de l'Union;

- en décembre 2018, le nombre total de postes pourvus dans l'entreprise commune IMI2 était de 48 (49 en 2017), 73 % des 48 membres du personnel étaient des femmes et seulement 27 % des hommes.